

nais de nombreux enseignants dans le centre des villes qui se demandent comment offrir un cadre de vie stable aux enfants qui, en une seule année scolaire, peuvent faire trois ou quatre écoles.

● (2150)

Il faut bien se dire que beaucoup de Canadiens ne peuvent pas envisager d'accéder à la propriété et leur donner l'accès à la propriété en modèle, leur dire que c'est le fait de bons Canadiens non seulement n'est pas réaliste mais—comme le dit le député derrière moi—c'est «cruel» et je suis d'accord avec lui. Si nous ne transformons pas radicalement notre système économique, et si nous ne le remplaçons pas par un autre totalement différent, qui permette une meilleure répartition de la richesse, l'accès à la propriété ne sera jamais une réalité pour beaucoup de gens. Dans la mesure où elle privilégie les maisons unifamiliales et où elle présente ce mode de vie comme le mode de vie par excellence, cette mesure législative n'est pas du tout satisfaisante.

Personnellement, je vis en banlieue, je suis propriétaire de ma maison et je vais bénéficier des avantages de cette loi mais je dis tout de même que nous commettons une erreur grave en présentant ce mode de vie comme le mode de vie entre tous.

Voyons maintenant pour quelles raisons le prix des maisons a tant grimpé. Encore là, prenons l'exemple de Winnipeg. Entre 1972 et 1976, le prix des terrains a sauté de 400 p. 100 à Winnipeg. En quatre ans, le prix moyen des terrains est passé de \$4,000 à \$16,000. Comment cela a-t-il pu se produire? Si cela a pu se produire, c'est qu'à Winnipeg, comme dans bien d'autres villes, une poignée de spéculateurs possèdent à eux seuls la plupart des terrains à bâtir. A Winnipeg, tous les terrains dans la périphérie de la ville sont aux mains d'environ quatre sociétés immobilières qui sont en mesure de manipuler le marché de façon à imposer des hausses de prix astronomiques comme celles que j'ai décrites.

**M. Blenkarn:** Qu'est-ce que tout cela a à voir avec le prix des maisons?

**M. Blaikie:** Le député me demande ce que cela a à voir avec le prix des maisons. Il est incroyable qu'on me pose cette question. Le prix de la maison s'en trouve majoré de \$12,000, et le député me demande ce que cela a à voir avec le prix. On s'est trop peu penché sur les causes réelles de la crise du logement dans notre pays, et c'est ce qui a fait que le prix des terrains a tant augmenté au début de la présente décennie. C'est la nature occulte de la cause réelle du prix élevé des logements, de la cause réelle de nos difficultés dans le secteur de l'habitation, qui m'amène à traiter d'un autre aspect de la question à l'étude. Je veux parler de la provenance encore inconnue des sommes qui serviront à financer ce programme.

Dans l'état actuel des choses, tant que le budget n'aura pas été dévoilé le 11 décembre prochain, nous ne savons pas vraiment d'où proviendront les sommes qui serviront à financer ce programme. On nous demande donc d'approuver un projet à caractère énigmatique et occulte.

### Sanction royale

**Une voix:** On nous demande d'acheter chat en poche.

**M. Blaikie:** Si je ne m'abuse, c'est la deuxième fois qu'on utilise cette expression aujourd'hui. Cette politique «d'enveloppes» qu'adopte le gouvernement, cette façon qu'il a de s'engager à ne pas chercher de nouvelles sources de financement...

**Des voix:** Règlement!

\* \* \*

### MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

### LA SANCTION ROYALE

[Français]

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa

le 20 novembre 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, O.C., C.D., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 20 novembre, à 21 h 45 afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,  
monsieur le président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le directeur administratif auprès  
du Gouverneur général,  
Edmond Joly de Lotbinière

● (2200)

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal—Chap. 1.

Bill C-23, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980—Chap. 2.